

## Compte-rendu du conseil municipal du vendredi 19 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vendredi 19 novembre, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

**Présents** : Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Bernard de MONTFALCON, Nathalie GIVOIS, Caroline ARNAUD-GODDET, Martine PIVIER, Salvator DI VINCENZO, Georges GUERREIRO, Sophie de MONTFALCON, Christelle BOUCH, Damien GOURGAUD

**Absents** : Stéphanie BURIAS (pouvoir à Georges GUERREIRO), Laurent BOUVERET (pouvoir à Bernard de MONTFALCON), Anthony BEJUIS (pouvoir à Martine PIVIER), Raphaël GALLIN-MARTEL (pouvoir à Damien GOURGAUD)

**Secrétaire de séance** : Damien GOURGAUD

**Ordre du jour** :

- Avancement du projet de construction d'un pôle associatif à la salle des fêtes
- Le point sur les candidatures reçues pour la location gérance du restaurant bar communal « Au 1884 »
- Le point sur le projet de Projet Urbain Partenarial pour le 2<sup>ème</sup> tronçon de la voie nouvelle
- Le point sur la modification simplifiée de droit commun du PLU et l'évaluation de la consommation des terrains constructibles. Choix du bureau d'études.
- Dépôt de dossiers d'investissement dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de l'Etat.
- Retour sur la réunion avec les adolescents de la commune pour l'expression de leurs demandes
- Point sur projets culturels 2022
- Projet de création d'un multi accueil en Valdaine
- Le point sur le projet d'EFS et de médiathèque en Valdaine
- Renouvellement du contrat d'assurance des bâtiments communaux
- Travaux : dossiers en cours (école, terrain de football, aménagements de la traversée du bourg, réhabilitation des logements communaux, 1884)
- Contrat d'hébergement du logiciel e.magnus
- Contrat e-ticket pour réservation et facturation des services cantine et garderie
- Convention de répartition des charges pour les élèves de l'école maternelle « La Lambertièr » de St Geoire en Valdaine
- Convention de répartition des charges pour les élèves de l'école maternelle « Les 3 villages » de St Jean d'Avelanne
- Mission d'aide à l'archivage proposée par le Pays Voironnais
- Désignation d'un(e) délégué(e) thématique tourisme pour le Pays Voironnais dans le cadre de l'élaboration du schéma touristique
- Renouvellement de la convention avec le CCAS de Bourgoin-Jallieu pour la télé alarme
- Urbanisme : dossiers en cours
- Compte-rendu des délégations données au maire
- Divers

**Adoption à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 8 octobre 2021.**

**Accord du conseil pour retirer à la demande du maire trois points inscrits à l'ordre du jour :**

- *Dépôt de dossiers d'investissement dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de l'Etat.* Le maire explique que le seul dossier concerné sera déposé dans le cadre de la DETR.
- *Convention de répartition des charges pour les élèves de l'école maternelle « Les 3 villages » de St Jean d'Avelanne.* Il est nécessaire de vérifier préalablement que les quatre enfants cités dans la convention sont bien velannois.  
Délibération reportée en décembre.
- *Mission d'aide à l'archivage proposée par le Pays Voironnais.* Compte-tenu de la médiocre prestation de l'archiviste venue l'an dernier, le maire a demandé un autre devis auprès d'un autre prestataire.  
Délibération reportée en décembre

## • **Avancement du projet de construction d'un pôle associatif à la salle des fêtes**

Le maire fait un résumé de la dernière réunion qui s'est tenue le jour même avec les architectes. Cette réunion s'est déroulée en présence d'une représentante des communes forestières en vue d'obtenir une bonification de la subvention de l'Etat à condition d'utiliser du bois local pour la construction. Cette bonification serait de 10% de la subvention de 20% soit une DETR bonifiée de 22% qui représenterait une subvention supplémentaire de 11 200 € pour un montant total estimé aujourd'hui de l'ordre de 560 000 € HT.

Après discussion, il s'avère qu'il est envisageable de bénéficier de cette bonification sans que celle-ci vienne augmenter d'autant le coût des travaux.

Le maire ajoute que les plans du projet sont désormais bien aboutis, que le montant des travaux est estimé à 475k€ auquel on doit ajouter le coût de maîtrise d'œuvre de 12% du montant HT des travaux plus les VRD.

Il faut maintenant transmettre les plans aux instances footballistiques pour une validation indispensable à la poursuite du projet. Le conseil municipal devra délibérer mi-décembre pour autoriser le dépôt de permis de construire, déposer la demande de DETR et autoriser la signature de l'acte d'engagement avec la maîtrise d'œuvre.

## • **Le point sur les candidatures reçues pour la location gérance du restaurant bar communal « Au 1884 »**

Peu de candidatures sérieuses ont été reçues à ce jour en Mairie et le délai pour déposer un dossier est expiré ce jour 19 novembre. Serge DEGONNE propose de contacter les lycées hôteliers pour qu'ils informent leurs anciens élèves de notre offre de reprise du 1884. Proposition adoptée.

## • **Le point sur le projet de Projet Urbain Partenarial pour le 2<sup>ème</sup> tronçon de la voie nouvelle**

Sur demande du maire, le cabinet ISAGEO a transmis un estimatif actualisé des travaux de création du deuxième tronçon de la voie nouvelle. Ce montant doit permettre d'entamer les négociations avec l'aménageur pour dimensionner sa participation financière à ces travaux dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial (PUP).

## • **Le point sur la modification simplifiée de droit commun du PLU et l'évaluation de la consommation des terrains constructibles. Choix du bureau d'études.**

3 bureaux d'études ont été rencontrés par Bernard de MONTFALCON et Denis MOLLIERE. La Mairie attend les derniers devis afin de pouvoir proposer au conseil municipal de retenir l'un de ces bureaux d'études.

## • **Retour sur la réunion avec les adolescents de la commune pour l'expression de leurs demandes**

6 jeunes et 6 adultes étaient présents ce mercredi 17 novembre à 14h. Le maire précise que cet horaire n'a pas permis à plusieurs jeunes d'être présents car ils pratiquent une activité dans le cadre de l'association sportive (A.S.) de leur établissement scolaire. Ceci étant, trois demandes ont été formulées par les filles et garçons présents :

- Un Pump Track (parcours VTT, BMX...)
- Un City Park
- Une salle « espace jeux » avec baby-foot, table de ping-pong

Le maire a expliqué que ce projet s'inscrit bien dans le projet municipal mais qu'il faut prendre en compte plusieurs contraintes d'ordre financier, réglementaire et juridique. Pascale Grandjean, en charge de ce dossier au sein du comité citoyen, rapportera ces demandes à la prochaine réunion du comité citoyen et tiendra informé le conseil municipal de l'évolution du dossier.

Le maire propose aux élus de réfléchir dès maintenant à la possibilité de laisser l'accès aux adolescents à la future salle associative. Cette proposition recueille un avis favorable du conseil.

Une deuxième rencontre avec les adolescents est prévue le mercredi 19 janvier à 17h (après l'A.S.)

## • **Point sur les projets culturels 2022**

Nathalie Givois projette une belle vidéo résumant le temps fort du festival « Fête comme chez vous » qui s'est tenu en Juin 2021 à Velanne. Elle explique qu'un projet similaire est prévu du 20 au 25 juin 2022 avec un temps fort sur une autre commune de Valdaine.

Elle fait également un résumé du projet « Images en balade » réalisé en juillet 2021 et annonce que ce projet sera également reconduit du 16 au 30 Juillet 2022 avec une fusion de deux associations pour porter ce projet : « Clip et Clap » et « Les ateliers de la rétine ».

- **Projet de création d'un multi accueil en Valdaine**

Le maire expose que ce projet très important pour la Valdaine connaît une avancée significative avec l'acquisition très probable du bâtiment de l'Association d'Education Populaire (AEP) de St Geoire en Valdaine par la commune d'assiette. Ce bâtiment a été potentiellement agréé par la PMI.

- **Le point sur le projet d'EFS et de médiathèque en Valdaine**

Le maire expose que la date limite de labellisation d'un Espace France Services (EFS) par l'état est fixé à juillet 2022. Un local temporaire est donc recherché sur la commune de Saint Geoire en Valdaine afin d'être labellisé dans l'attente de la future construction. De plus, le Président du Pays Voironnais a confirmé la nécessité pour la Valdaine de construire cet EFS avec une médiathèque intercommunale.

- **Renouvellement du contrat d'assurance des bâtiments communaux**

Caroline Arnaud-Goddet, adjointe en charge des bâtiments communaux, et le maire ont rencontré un représentant de Groupama pour le renouvellement du contrat d'assurance des bâtiments communaux. Après négociation menée par Caroline sur le montant du nouveau contrat, il est proposé d'autoriser le maire à le signer pour un montant de 3 326,66 € par an pendant 3 ans au lieu de 4 722,71€ en 2021.

Adopté à l'unanimité

- **Travaux : dossiers en cours (école, terrain de football, aménagements de la traversée du bourg, réhabilitation des logements communaux, 1884)**

Serge Degonne informe qu'à l'école le bureau du directeur a été aménagé. La pose des plafonds coupe-feu dans la salle de repos est prévue pendant les vacances de Noël. Se pose la question de savoir comment faire dormir les enfants pendant la semaine du centre de loisirs. Une solution est recherché avec l'animateur et le directeur du centre de loisirs. Toujours à l'école, Serge informe que la chaudière devra être changée et qu'un premier devis a été demandé à l'entreprise qui a installé la chaudière défectueuse. D'autres devis seront demandés.

Pour la traversée du bourg, du mobilier urbain a été choisi et sera commandé.

Pour le 1884, la banque réfrigérée du bar devra être changée, des devis sont en cours. Les WC n'étant pas conformes à l'accès PMR, une réflexion est à mener pour savoir s'il est possible de les rendre conformes (problème entre autre des largeurs de portes du couloir d'accès)

Pour la réhabilitation thermique des logements communaux du bâtiment de l'école, il est procédé après débat contradictoire à un vote pour choisir entre volets roulants et battants sur la façade principale vue de la route : 10 voix pour les volets battants non motorisés (pouvoirs compris), 4 voix pour les volets roulants énergie solaire et 1 abstention.

Les fenêtres des logements seront donc équipées de volets roulants à énergie solaire à l'arrière du bâtiment et de volets battants en aluminium non motorisés sur la façade principale.

- **Contrat d'hébergement du logiciel e.magnus**

Présentation par Damien Gourgaud de la nouvelle solution d'abonnement en ligne pour e-magnus. Cette solution hébergée sur le Cloud permet d'économiser le changement du serveur obsolète en Mairie.

Délibération pour autoriser le maire à signer ce contrat

Adoptée à l'unanimité

- **Contrat e-ticket pour réservation et facturation des services cantine et garderie**

Réception du contrat e-ticket présenté au conseil par Nathalie Givois.

Délibération pour autoriser le maire à signer ce contrat

Adoptée à l'unanimité

- **Convention de répartition des charges pour les élèves de l'école maternelle « La Lambertièrre » de St Geoire en Valdaine**

Le maire rappelle la convention annuelle avec la commune de Saint Geoire en Valdaine pour une participation financière au coût de la scolarisation d'un enfant velannois inscrite dans son école maternelle publique. Il annonce que cette année nous avons 4 enfants concernés et que le coût par enfant est toujours de 800 €/an, soit un total de 3200€,

*Délibération à l'unanimité pour autoriser le maire à signer cette convention*

- **Désignation d'un(e) délégué(e) thématique tourisme pour le Pays Voironnais dans le cadre de l'élaboration du schéma touristique**

Le délégué présumé est Damien Gourgaud, conseiller délégué au cadre de vie, mais par manque de disponibilité il propose de contacter les élus absents pour savoir s'ils seraient intéressés. Décision en attente de leur retour.

- **Renouvellement de la convention avec le CCAS de Bourgoin-Jallieu pour la télé alarme**

Point reporté en attente de savoir si c'est le Maire ou bien le Président du CCAS qui doit signer cette convention.

- **Urbanisme : dossiers en cours**

Point par Bernard De Montfalcon sur les dossiers en cours.

- **Compte-rendu des délégations données au maire**

Néant.

- **Divers**

Le projet d'acquisition du marais par la commune permettrait de réaliser un aménagement intéressant. La Mairie se rapprochera du propriétaire.

Prochain Conseil Municipal le **lundi 20 décembre 2021 à 19h00**.